

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
21/01/2021

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 7
Nombres de membres Absents : 4

Date Affichage
21/01/2021

Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 10

Séance du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et le 28 janvier à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. CORREIA J., M. LAUBRAY. J, M. V. PICHEYRE, M. VAILLS S, M. MIRAN P.

Absents excusés : Mme DABOUIS N, M. BRILLARD , M.DOMINGO J.D, M. PUJOL D.,

Procurations : Mme DABOUIS N à M. V. PICHEYRE, M.DOMINGO J.D à M.P.PETITQUEUX, M. PUJOL D. à M. BADIE F.

**OBJET DE LA DELIBERATION :
EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE PARCELLES GALMAM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le projet de création du lotissement sur les parcelles GALMAM, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique par la société ENEDIS.

L'extension de réseau est d'environ 130 ml et le devis établi par ENEDIS prend en charge 40% des travaux.

Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à la somme de : 15 265.24euros TTC

Les travaux d'extension sont dimensionnés pour une puissance de 48 kVA.

Après délibération, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

DÉCIDE de financer les travaux d'extension de réseau électrique qui seront réalisés par ENEDIS sur le Cami de L'Europe ainsi que pour les futurs aménagements sur cette zone pour un montant total à la charge de la commune (au maximum) de 15 265.24euros TTC.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Formiguères les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Fait à Formiguères, le 28 janvier 2021

P. PETITQUEUX,
Le Maire

